



**Procès-verbal de la séance du Conseil municipal**  
**du lundi 15 février 2010**

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 janvier 2010
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Rapports des Commissions :
  - 4.1 Rapport de la Commission sécurité, police concernant les nouvelles prérogatives de la Police municipale (Rapporteur : E. STEINER)
  - 4.2 Rapport de la Commission bâtiments et emplacements communaux relatif au projet de bâtiment administration à la route de Ferney (Rapporteur : R. DETRAZ)
  - 4.3 Rapport de la Commission sociale et parascolaire concernant le règlement d'application de la loi sur le maintien à domicile (Rapporteur : M. POMATTO)
5. Projets de délibérations : Néant
6. Propositions du Conseil administratif
7. Route des Nations et autres grands travaux
8. Réponses aux suspens du Conseil municipal
9. Questions des Conseillers municipaux
10. Propositions des Conseillers municipaux
11. Motions
12. Résolutions
13. Communications et divers
14. Questions du public
15. Huis clos : Naturalisations (4 dossiers)

Sont présents :

Mmes et MM. Carole AMMANE STUDER (VERTS) – Tristan BALMER MASCOTTO (VERTS) - Laurence BURKHALTER, Secrétaire (GAG) - Nadja BURKHARDT (PDC) - Jean-Claude CUDRE, Président (PAS) - Robert DETRAZ (RAD) - Pierre ECKERT (VERTS) - Cruz Melchor EYA NCHAMA (PS) - Bertrand FAVRE, (LIB)- Peta GIROD (PDC) - Catherine JEANDET, Vice-présidente (PDC) - Laurent JIMAJA (VERTS) – Ruth LAWSON-WENGER (LIB) - Francine MAMIN-TISSOT (PDC) - Georges MARGUET (PAS) – Doris MOTTET (RAD) - Antoine ORSINI (LIB) - Claudine PERROTIN DURET (RAD) - Laurence POGET MORENO (VERTS) - Michel POMATTO (PS) - Eric PORTIER (GAG) - Calin SCHIAU (LIB) - Eric STEINER (RAD) - Georges UDRIOT (RAD)

M. Jean-Marc COMTE, Maire

Mme Elizabeth BÖHLER, Conseillère administrative, Vice-présidente

Excusé : M. Arthur PLEE, Conseiller administratif

Assistent à la séance :

M. Michel GÖNCZY, Secrétaire général

M. Jean-Pierre CHAPPUIS, Directeur technique

Mme Véronique CATILLAZ, Procès-verbaliste

\*\*\*

Le Président ouvre la séance à 20h20 en souhaitant un prompt rétablissement à M. PLEE.

Au lendemain de la St-Valentin, il cite Georges Braque : « l'amour, c'est offrir à quelqu'un qui n'en veut pas quelque chose que l'on n'a pas ».

Le Président propose deux modifications de l'ordre du jour :

Le point 4.3 – rapport de la Commission sociale et parascolaire a été transformé en résolution, qui sera traitée sous le point 12.1.

En lieu et place du point 4.3, le rapport du délégué auprès de l'association d'amitié Grand-Saconnex-Racovita concernant le subventionnement d'un collecteur.

Ces modifications sont acceptées à l'unanimité des membres présents.

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 25 JANVIER 2010**

M. JIMAJA signale quelques corrections de texte dans son intervention au sujet d'Haïti.

**Ce procès-verbal est ensuite approuvé à l'unanimité des membres présents.**

20h30 : Arrivée Mme POGET-MORENO

## **2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Président répond à M. STEINER qui demandait sur quel règlement le Conseil municipal se base : Il s'agit du règlement approuvé par le Conseil d'Etat en date du 7 janvier 2009.

Le Président remercie celles et ceux qui ont laissé leurs jetons de présence en faveur d'Haïti.

Le Président rappelle la séance d'information sur la piscine intercommunale, qui aura lieu le 25 mars prochain à la salle communale de Genthod.

### Représentations du bureau

- Vernissage de la publication du livre sur Le Grand-Saconnex, le 26 janvier 2010
- Présence de la Vice-présidente du Conseil municipal à la soirée de la constituante du 3 février 2010

### Courriers reçus

Mme JEANDET donne lecture de la lettre de démission du 5 février 2010 de M. Tristan BALMER MASCOTTO (*annexe 1*).

Mme BURKHALTER donne lecture d'une lettre datée du 2 février 2010 de Mme Lise JACOB concernant une exposition de tableaux (*annexe 2*).

Mme JEANDET donne lecture de la lettre de FLAGS du 27 janvier 2010 concernant l'édition 2009 du Marché des Mondes (*annexe 3*).

Mme BURKHALTER donne lecture du courrier de M. Pierre ECKERT, Président du GLRD 2009-2011, daté du 9 février 2010, concernant l'adoption de la charte du GLRD (*annexe 4*).

## **3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

### **Communications de M. COMTE**

Urbanisme : le Conseiller d'Etat, M. Mark MULLER, a promulgué l'enquête publique concernant le projet de modification de zones du Marais. Cette enquête est consultable du 8 février au 10 mars 2010.

Dans le cadre du PACA (Projet d'aménagement coordonné d'agglomération), le collège a été invité le 11 février dernier à partager la deuxième partie du projet concernant le PACA Genève-Ferney-Gex. Le lendemain, les Conseillers municipaux ont pu voir la même présentation de ces projets. Il est à noter que certains projets mentionnent ou ne mentionnent pas la route des Nations de même que le tram. Le collège est convoqué pour une séance de rapport final le 18 mars 2010, qui réunira à la fois les élus et les experts. M. COMTE invite les Conseillers municipaux à participer à une réunion publique, le 30 mars prochain à Segny ainsi qu'à l'exposition qui suivra en France du 31 mars au 2 avril et en Suisse, probablement dans les locaux du DCTI, du 6 au 9 avril 2010.

Le PACA Genève-Ferney-Gex fera l'objet d'un plan de synthèse avec le PACA Genève-Meyrin-St-Genis, qui donnera lieu à des tables rondes et des comités de pilotage.

Routes : dans le prochain GSI, un supplément important de 8 pages sera consacré aux différents projets routiers importants sur la commune.

Le Conseil administratif a rencontré les quartiers du village le 11 février 2010. Le nombreux public a pu poser des questions intéressantes sur les projets de constructions et sur les mesures de restriction et de modération de trafic. La route des Nations et la jonction autoroutière de Ferney ont donné lieu à un échange instructif.

Le Service technique, la commune de Pregny-Chambésy et M. COMTE ont pu participer avec la DGM et le bureau CITEC à l'évaluation des premières remarques de ce bureau quant au projet de circulation dans le village. Une prochaine séance est prévue d'ici un mois.

Le Conseil administratif rencontrera les habitants du Pommier, de la Tour, des chemins Attenville, Erse, Giacometti etc. pour aborder différentes problématiques, notamment la fermeture de la rue A.-Giacometti. Cette séance est prévue le 21 avril prochain.

Environnement : après de nombreux échanges épistolaires, le Conseil administratif a enfin obtenu un rendez-vous avec le Service de la protection de l'air, auquel il a demandé différentes mesures de pollution au niveau de l'Ancienne-Route et de l'école Village. Ce rendez-vous est fixé avant la mi-mars 2010.

#### **Communications de Mme BÖHLER**

Rencontres de quartier : la 4<sup>e</sup> rencontre de quartiers concernant le quartier « Tour-Pommier » sera organisée en avril 2010. D'ici 15 jours, une séance se tiendra avec l'ensemble des concierges travaillant sur la commune. A la mi-mars, une séance avec les entreprises, artisans et commerçant du Grand-Saconnex est également prévue.

Haïti : le Conseil administratif remercie le Conseil municipal pour sa contribution très appréciée. Ce matin, un montant de CHF 6'184.- avait été récolté. La directrice de l'établissement Tour-Pommier a informé cet après-midi que les enfants ont organisé une vente de pâtisserie qui a rapporté CHF 1'450.-. Le total se monte donc ce soir à CHF 7'634.-. L'action continue jusqu'à la fin de la semaine.

Sapeurs-pompiers – dossier ConvergenceS : une première information a été donnée au Conseil municipal en mars 2008. La caserne des Asters, qui est complètement vétuste, sera sans doute remplacée par une caserne à l'aéroport. L'étude a conclu que la caserne de l'aéroport pouvait accueillir les pompiers du SIS, que cette démarche s'inscrit dans la logique du développement de Genève et de sa région et que cette solution offrait une meilleure couverture en matière d'interventions de secours à l'échelle cantonale, voire régionale. Cette solution offre aussi l'avantage d'être à proximité des sites majeurs, dont Palexpo, les zones industrielles, les sites OPAM etc. Cette information a d'abord été donnée au personnel du SIS et du SSA à fin janvier 2010. Depuis cette date, l'information est libre. Ce déménagement devrait permettre d'améliorer la sécurité donnée à la population.

Mme BÖHLER souligne qu'elle s'occupait de ce dossier en tant que présidente d'un groupe d'étude composé de professionnels, qui a maintenant été repris par un chef de projet, en la personne de M. SERMIER, doté de la formation et des compétences nécessaires. Une coopération existe déjà entre le SIS et le SSA depuis de nombreuses années concernant les ambulances qui sont basées soit en Ville de Genève, soit à l'aéroport.

Association Ptolémée : l'assemblée constitutive aura lieu le 17 mars 2010.

Appareils téléphoniques de la Mairie : tous les appareils ont été changés. Le nouveau standard et les appareils sont loués, ce qui coûtera moins cher à la commune.

#### **4. RAPPORTS DES COMMISSIONS**

##### **4.1 Rapport de la Commission sécurité, police concernant les nouvelles prérogatives de la Police municipale**

M. STEINER donne lecture de son rapport.

M. BALMER, en qualité de Président de la Commission, relève qu'il s'agit en fait d'un transfert de charges du canton vers les communes : plus de prérogatives mais aussi plus de coûts pour les communes. Dans ce texte, la formulation par rapport aux nouvelles compétences de la police municipale recourt souvent à des termes du type « peut faire, peut établir etc.. », soit beaucoup de portes ouvertes à des questions de coordination par la suite. En effet, si la police municipale « peut faire » un certain nombre de choses, il faut se demander si elle « doit » les faire. Il faudra voir qui va faire quoi dans le futur et il y aura un travail important de coordination entre l'Etat et les communes.

Un autre aspect est l'intercommunalité. Il est imaginable qu'il y ait des économies à favoriser la collaboration entre les communes mais surtout, et c'est ce que la Commission a suggéré au Conseiller administratif délégué qui en a pris note, il est à espérer qu'il s'agisse d'une véritable collaboration intercommunale - notamment avec Pregny-Chambésy - et non pas qu'une prestation de la commune du Grand-Saconnex contre une rémunération sonnante et trébuchante. En clair, la commune qui jouxte Le Grand-Saconnex est suffisamment riche pour pouvoir engager des agents municipaux.

Enfin, tout le monde est conscient que ce texte amènera un surcroît de travail pour la police municipale et la Commission souhaite que dans six mois, le Conseil administratif fasse une évaluation de cette charge supplémentaire. Avant d'engager des agents supplémentaires, l'axe administratif devra être renforcé pour faire en sorte de ne pas payer des gens en uniforme dans les bureaux.

M. SCHIAU est totalement d'accord avec les propos de M. BALMER et le soutient à 100 %.

M. MARGUET abonde dans ce sens. Il lui semble que l'on est en train de monter un petit jouet qui va coûter une fortune aux communes. C'est un report de charges déguisé de l'Etat aux communes. Il souhaite que dans les six prochains mois, le coût de ce changement soit évalué car il semble en effet qu'un agent supplémentaire coûtera dans les CHF 120'000.-.

##### **4.2 Rapport de la Commission bâtiments et emplacements communaux relatif au projet de bâtiment administration à la route de Ferney**

M. DETRAZ donne lecture de son rapport.

La parole n'est pas demandée.

4.3 Rapport du délégué auprès de l'association d'amitié Grand-Saconnex – Racovita concernant le subventionnement d'un collecteur

M. ECKERT donne lecture de son rapport.

M. SCHIAU indique qu'il a eu la confirmation ce matin du chef de Service de l'administration que le paiement a été effectué la semaine passée à la commune de Mioveni, pour le montant de CHF 150'000.-, moins les frais de gestion de la SGS et autres frais.

5. PROJETS DE DELIBERATION : Néant.

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. COMTE propose de réunir la Commission environnement le 12 avril 2010 pour traiter des questions relatives à l'audit de SwissRecycling et le crédit de construction pour l'éco-point de l'Ancienne-Route/chemin Bétems. L'assainissement énergétique des bâtiments sera peut-être également évoqué, en fonction de l'avancement des travaux.

M. COMTE propose la réunion de la Commission bâtiments et emplacements communaux, le 9 mars 2010, pour parler d'un crédit complémentaire pour les travaux du Pommier. En effet, entre le crédit voté l'année passée et le retour des soumissions, le montant des travaux devra être adapté.

M. COMTE demande la réunion de la Commission routes, circulation, mobilité pour le 8 mars 2010, concernant le suivi du plan directeur des cheminements piétons et cyclistes sur la commune. Le groupe pluridisciplinaire a terminé ses travaux et propose environ 70 mesures à différents degrés, que la Commission précitée devra examiner. M. COMTE présente à l'écran quelques-unes de ces mesures qui seront examinées en détail en Commission.

A la demande de M. PLEE, Mme BÖHLER propose la réunion de la Commission sécurité, police le 17 mai 2010 afin de discuter des indemnités des sapeurs-pompiers volontaires.

7. ROUTE DES NATIONS ET AUTRES GRANDS TRAVAUX

M. COMTE signale que contrairement à ce qu'il a annoncé lors du dernier Conseil municipal, la question de la route des Nations ne sera pas abordée dans le supplément du GSI mais fera l'objet d'un papillon spécifique qui sera distribué à toute la population saconnésienne et à toute personne concernée.

Certaines discussions concernant le Pré-du-Stand étant en cours entre les propriétaires et le DCTI, le Conseil administratif a rappelé au Conseil d'Etat par écrit qu'il est impératif que la commune soit directement associée aux discussions concernant son développement. Même en le répétant souvent, cela ne semble pas avoir l'effet escompté et le Conseil administratif a donc décidé de le faire par écrit.

M. COMTE relève que si la route des Nations ne figure pas souvent sur les plans des différentes équipes qui traitent du PACA, M. Mark MULLER, lors de la séance du collège, a parlé « d'invariant » concernant la route des Nations.

## 8. REPONSES AUX SUSPENS DU CONSEIL MUNICIPAL

Question de M. ORSINI concernant les odeurs provenant de la société Pancosma : M. COMTE indique que la commune a déjà réclamé de nombreuses fois, tant oralement que par écrit, auprès de la direction de Pancosma au sujet de ces nuisances olfactives. Malgré l'assurance du directeur de résoudre le problème d'ici la fin de l'année 2009, force est de constater que celles-ci n'ont pas cessé. Dès lors, une lettre recommandée a été adressée à Pancosma le 2 février 2010 avec copie à la directrice du Service de la protection de l'air. Si aucune élimination des odeurs ne devait être constatée d'ici la fin du mois de février, le Conseil administratif demandera l'intervention de l'Etat.

Question de M. PORTIER relative aux nuisances des déchetteries, notamment au niveau de la fermeture des couvercles : M. COMTE signale que le bruit provient de deux sources différentes : d'une part, les couvercles des containers, lorsqu'ils se referment, émettent un claquement. D'autre part, lors de l'ouverture, la poignée vient taper contre le « champignon » (dispositif qui sert au levage des bennes). Pour ce qui est du premier problème, des joints ont été mis en place pour amoindrir le bruit des couvercles qui se referment. Ces joints doivent être vérifiés et probablement changés dans certains cas. Quant au deuxième problème, des essais doivent encore être faits avec différentes techniques. Ces essais seront réalisés très prochainement pour trouver une solution satisfaisante et qui dure dans le temps.

Question de M. MARGUET concernant les problèmes de chaleur et de ventilation dans la salle communale : M. COMTE répond que ces problèmes étaient liés au dérèglement du débit d'air sur une des bouches de ventilation. Suite à ce dysfonctionnement, l'air chaud sortait en un seul point, créant un inconfort important. Ce problème a été corrigé et contrôlé depuis la dernière séance du Conseil municipal. Actuellement l'air chauffé ou rafraîchi devrait être diffusé de manière confortable.

Question de M. MARGUET quant au manque de déneigement entre l'ancien terrain de basket et la butte « Maulaz » : M. COMTE relève qu'une question similaire a été posée lors de la séance des vœux à la population concernant les cheminements piétonniers. Il est vrai que des matériaux perméables ont été choisis sur certains tronçons et que ces matériaux perméables sont plus difficiles à déneiger. Les raisons de ce choix de matériaux sont leur aspect esthétique (pour éviter de « tout bétonner »), leurs qualités écologiques (ils permettent notamment l'infiltration des eaux) et enfin leur coût raisonnable. Dans le cadre du réaménagement final de la zone Nord du Pommier et de la suite des travaux, ce point sera examiné, par exemple en prévoyant une bande bitumée, qui facilitera le déneigement.

Question de M. STEINER qui demande s'il serait envisageable pour le Tennis-Club de donner un accès aux vestiaires avec le même système de cartes qui donne accès aux courts de tennis : M. COMTE répond que ces vestiaires sont utilisés par le public qui fréquente le centre sportif, par exemple les joggeurs ou autres sportifs. La restriction de l'accès par des cartes supprimerait la possibilité du public de se doucher. Il n'est donc pas possible de donner suite à cette proposition.

Question de M. BALMER qui aimerait savoir si « botter en touche » les questions du Conseil municipal fait partie du programme de législature et s'il existe un code des obligations à la mairie car à son avis, c'est le droit de tout propriétaire de visiter la chose louée, à la condition qu'il informe par écrit le locataire qu'il veut visiter son bien :

M. COMTE pense que c'est sans doute la proximité de la coupe du monde en Afrique du sud qui amène M. BALMER à utiliser ce vocabulaire footballistique. La réponse à la première question est négative : le bottage en touche ne fait pas partie du programme de législation du Conseil administratif. Tout au plus est-il parfois obligé de constater que certains membres du municipal perdent le ballon de vue...

Concernant la deuxième question, M. COMTE indique qu'il n'y a pas de code des obligations à la mairie, car – et les Verts n'en feront certainement pas le reproche – l'administration tente d'économiser le papier et elle le consulte sur Internet lorsqu'elle en a besoin. Cela a l'avantage d'avoir toujours la version à jour. Cela ne doit pas être le cas de M. BALMER, puisque l'article du code des obligations auquel il fait référence est sans doute l'article 257h, qui stipule que « le locataire doit autoriser le bailleur à inspecter la chose dans la mesure où cet examen est nécessaire à l'entretien, à la vente ou à une location ultérieure ». Ainsi, le bailleur ne peut pas visiter son bien en tout temps et n'importe quand, mais il y a des conditions pour ce faire. Mais surtout, le bailleur, dans le cas d'espèce, n'est pas le Conseil municipal ou des membres de celui-ci. Ce point a été confirmé par le Service de surveillance des communes : c'est le Conseil administratif et les services de l'administration désignés par lui qui sont « le bailleur » et cette demande n'entre clairement pas dans les prérogatives du Conseil municipal telles que décrites par la loi sur l'administration des communes (également consultable sur Internet).

Question de Mme AMMANE concernant les panneaux de signalisation à la place de Carantec qui indiquent une fausse direction du CSB : M. COMTE relève qu'il y a visiblement un plaisantin qui s'est amusé à tourner différents panneaux de signalisation, puisque ce n'est pas la première fois que cela arrive. La situation a été corrigée et le Service de la voirie a ajouté des points de soudure sur les mâts concernés, en espérant que cela rende impossible ou plus compliqué le fait de tourner les panneaux.

Question de M. FAVRE relative au panneau « Corabois » toujours en place à la sortie du Tunnel de Ferney : M. COMTE confirme que Corabois a effectivement quitté la commune, en oubliant son panneau d'orientation. Toutefois, il n'est pas possible d'enlever physiquement ce panneau puisque y figure également le nom d'une autre entreprise. Cependant, les lettres indiquant Corabois avaient été enlevées. Ce qui subsiste, ce sont les traces des anciennes lettres. Le Service de la voirie va tenter d'améliorer le rendu de ce panneau.

Question de M. FAVRE concernant le feu piéton allant de la cure à l'école Place et qui n'a pas de voyant indiquant que des véhicules sont susceptibles de passer : M. COMTE relève que la signalisation lumineuse du carrefour est conforme aux prescriptions, selon la Direction générale de la mobilité, Service des signaux lumineux. Un signal qui indiquerait aux piétons l'arrivée potentielle de voitures n'existe tout simplement pas. C'est le signal inverse qui existe : on signale aux voitures qu'elles pourraient avoir des piétons sur le passage piéton, par un signal clignotant, qui indique une priorité claire aux piétons.

Question de Mme MAMIN-TISSOT concernant les repères podotactiles arrachés ou abîmés lors du déneigement : M. COMTE répond que les pastilles podotactiles ont été installées afin d'améliorer les déplacements des malvoyants. Une large introduction de cet équipement a été effectuée sur le canton. La pose collée, si elle a l'avantage d'un coût réduit, présente l'inconvénient de mal résister aux passages des lames à neige. D'autres communes ont fait récemment le même constat. Dès lors, une solution encastrée pourrait être envisagée, mais vu son coût, elle serait mise en œuvre lors d'interventions majeures sur des passages piétons.

Proposition de M. DETRAZ de sécuriser à l'aide de têtes de glissière le passage piéton situé devant le pressoir de la place de Carantec : M. COMTE signale qu'une nouvelle demande sera faite auprès de la Direction générale de la voirie.

Proposition de M. DETRAZ d'installer un éclairage adéquat sur le haut du chemin Machéry où les nombreux joggeurs ne sont pas visibles : M. COMTE indique que les agents de police municipale, qui se sont rendus sur place avec M. DETRAZ, considèrent que les conditions de sécurité sont suffisantes. En effet, il existe un passage piéton situé sur un seuil. Le trafic à cet endroit est unidirectionnel et comme il s'agit d'un chemin de campagne, il n'y a presque jamais d'éclairage. Pour toutes ces raisons, un éclairage du type Zébralux ne semble pas nécessaire.

Proposition de Mme PERROTIN-DURET pour un aménagement « en dur » du cheminement reliant le chemin du parc de Palexpo à la zone de jeux des enfants : M. COMTE explique que le parc Sarasin est un terrain qui n'appartient pas à la Ville du Grand-Saconnex mais à Palexpo. Suite à une convention, le Service des parcs ne se charge que de l'entretien du gazon et de la sécurité des jeux. Le coût d'un tel cheminement serait onéreux et disproportionné par rapport à son utilisation. Jusqu'à présent, aucun utilisateur ne s'est plaint d'un manque d'accessibilité. Au niveau esthétique, la verdure est un élément essentiel et prioritaire dans un parc.

Proposition de Mme PERROTIN-DURET pour que la Commission de l'urbanisme traite de l'installation d'un panneau d'information près des statues Adam & Eve : M. COMTE annonce que ce sujet sera effectivement abordé, avec d'autres, lors de la prochaine séance de la Commission. Il rappelle cependant que le crédit relatif à ces panneaux d'information a été bouclé récemment par la Commission des finances puis par la plénière du Conseil municipal.

Proposition de M. ECKERT pour une consultation de la population relative à la nomenclature des chemins de la commune : M. COMTE admet qu'il y a eu une certaine confusion lors de dénomination du chemin Henri Schmitt. Il n'est pas exact de relever que les habitants n'ont pas été consultés. La meilleure preuve, c'est que des propositions ont été transmises à la commune, qui n'ont pas pu être retenues. Le Conseil administratif a alors proposé à la Commission cantonale de nomenclature la dénomination « chemin de Malakoff ». Cette proposition a été écartée par le Conseil d'Etat qui a définitivement retenu le nom d'Henri Schmitt. Si un nouveau cas devait se présenter, le Conseil administratif consultera la population plus tôt dans la procédure.

Proposition de Mme AMMANE pour une patrouilleuse scolaire à la place de Carantec : M. COMTE rappelle qu'après plusieurs études effectuées sur ce passage piéton, dont une effectuée par un bureau spécialisé et la pose en 2009 d'un radar « feu et vitesse », les conclusions montrent qu'il n'est pas nécessaire de mettre en place une patrouilleuse à cet endroit. Ces conclusions ont été livrées très en détail par M. PLEE lors de la séance du Conseil municipal du 16 juin 2008. Le Conseil administratif ne comprend dès lors pas pourquoi la même question revient.

Motion orale des Verts relative à l'insécurité générée par le parking souterrain de la nouvelle Migros du Pommier : M. COMTE informe que depuis plus d'un an, cette problématique a été largement signalée au propriétaire qui n'a pas pris les dispositions nécessaires pour éviter tout conflit entre piétons et automobilistes. Aussi, lors de la réunion du Groupe de pilotage du Pommier du 29 janvier dernier, la commune a fermement demandé la pose d'un seuil métallique au sommet de la rampe, de la même facture que celui du parking du centre commercial de Balexert.

Une lettre recommandée a suivi avec l'exigence d'une exécution dans les 15 jours. Ce délai arrivant à bout touchant, le Conseil administratif va être attentif au résultat de cette demande, car il est clair que la commune va arrêter de fleurir les trottoirs et les bouts de routes avec des bacs peu efficaces. Il faut maintenant des mesures péremptoires pour que la signalisation soit respectée par les usagers. La même demande a été formulée pour la sortie du parking souterrain sur la rue Sonnex, en face de l'arrêt de bus Gardiol.

Proposition de Mme AMMANE pour que le Président du Conseil municipal se joigne au Conseil administratif pour présenter ses vœux lors de la Fête de Noël des Aînés :

Mme BÖHLER explique que les usages veulent que les Conseillers municipaux et bien entendu le Président ou la Présidente, soient associés aux événements qui concernent l'ensemble de la population, par exemple les vœux à la population. En revanche, tel n'est pas le cas lorsque l'invitation concerne une partie seulement de la population, ce qui est le cas du Noël des Aînés. Il y a une exception qui confirme la règle, c'est la cérémonie des nouveaux citoyens, où bien entendu puisqu'il est question de citoyenneté, le bureau est invité.

Proposition de M. ECKERT de mettre à jour le site du canton de Genève concernant les places de sports : Mme BÖHLER indique que renseignement pris auprès de l'Etat, ce site est mis à jour tous les deux ans pour la moitié des communes et tous les deux ans pour l'autre moitié. Ainsi, pour Le Grand-Saconnex, les renseignements sont mis à jour tous les quatre ans. Dès lors, l'administration va signaler de manière proactive différents changements au Service de l'Etat pour qu'il mette à jour les données concernant la commune.

Question de Mme MAMIN-TISSOT concernant un vendeur de poulets installé à la sortie du parking de la Migros du Pommier : Mme BÖHLER informe que ce vendeur n'a pas d'autorisation particulière. Le véhicule sera amendé lors d'un prochain contrôle.

Question de Mme MAMIN-TISSOT, constatant qu'il y avait beaucoup de véhicules stationnés le samedi soir 23 janvier dernier, demande si les APM travaillaient ce soir-là : Mme BÖHLER signale que les APM ont travaillé la journée du samedi en question, mais pas le soir. Leurs horaires « du soir » sont en effet plutôt placés en été, lorsque l'activité nocturne extérieure est plus importante.

Question de Mme BURKHARDT concernant les droits octroyés par la vignette du Grand-Saconnex : Mme BÖHLER explique que comme l'indique le flyer distribué avec la vignette, celle-ci permet d'identifier un véhicule en transit dans un périmètre réservé exclusivement aux riverains, mais n'autorise aucune transgression des lois en matière de circulation routière. En outre, cette vignette :

- n'autorise en aucun cas le stationnement illicite ;
- ne permet pas le dépassement de durée de stationnement autorisée dans une zone réglementée ;
- n'autorise pas le franchissement de barrières portant les signaux de circulation et d'accès interdits.

Quant à savoir si la distribution aux entreprises est opportune ou pas, cette question sera examinée d'ici l'année prochaine, puisque la vignette a d'ores et déjà été distribuée cette année.

Question de M. MARGUET concernant le déménagement du SIS à l'aéroport et des désagréments pour la population saconnésienne : Mme BÖHLER présente à l'écran une projection d'une carte de la commune. Un examen attentif de cette carte et des infrastructures aéroportuaires montre que les craintes de M. MARGUET sont largement infondées : la sortie de la caserne du SIS est située sur l'autoroute, à peu près en face de la halle 6. Ainsi, si les interventions des pompiers visent la Ville de Genève, c'est plutôt l'avenue Louis-Casaï qui sera empruntée, bien plus souvent que la route de Ferney. Si les interventions visent la région de Versoix, l'autoroute sera l'itinéraire de choix, de même que pour la région Vernier et Satigny. Si les interventions visent la commune elle-même, personne ne se plaindra d'une plus grande proximité des pompiers ! Cette caserne a été placée à peu près au centre de la rive droite. Cela étant, il n'est pas exclu que ce déplacement occasionne parfois des nuisances sonores. Cependant, il faut bien que les casernes de pompiers s'établissent quelque part ! Le Conseil administratif n'embouchera donc pas les trompettes du « surtout pas chez moi », ce d'autant plus que ce projet répond à de très nombreuses contraintes de faisabilité. Un accord identique de collaboration existe déjà pour les ambulances et personne ne s'en est jamais plaint.

M. SCHIAU souhaite vivement que la commune n'attende pas de recevoir des plaintes pour réagir. Les nuisances augmenteront de façon exponentielle avec ce nouvel aménagement. Il est personnellement très déçu d'apprendre par voie de presse et non pas par le Conseil administratif ce qui se passe.

Mme BÖHLER répond qu'elle a annoncé le projet en mars 2008.

Concernant le passage piéton au chemin Machéry, M. DETRAZ aimerait préciser qu'il a été contacté par la police municipale mais qu'il ne s'est pas rendu sur place. Il maintient que ce passage piéton est dangereux. Les sociétés de joggeurs passent par là régulièrement et pendant la période hivernale, cela reste dangereux, avec les voitures qui descendent très rapidement, d'autant plus avec le sens unique.

M. BALMER indique qu'il a utilisé le terme « botter en touche » pour être poli face à la qualité de l'action du Conseil administratif ces derniers mois.

Concernant l'article 257h du Code des obligations, M. BALMER remarque que le droit ne se base pas que sur les lois mais également sur d'autres normes, notamment la jurisprudence. Il maintient qu'un propriétaire qui a un projet immobilier sur son bien-fonds a toute latitude d'aller le visiter avec des experts, des architectes ou autre. Dans le cas présent, la commune peut donc visiter, si elle en a envie, ses biens-fonds. Il demande donc que le Conseil administratif - vu qu'il aime le droit et qu'il a beaucoup de temps à perdre pour soigner tous les détails - vérifie dans la jurisprudence s'il n'y a pas un cas similaire qui a permis à un propriétaire d'aller visiter son bien-fonds en vue de travaux futurs.

Au sujet du passage piéton place de Carantec, Mme AMMANE indique qu'elle a effectivement pris connaissance du rapport en question mais cette réponse ne la satisfait pas. Elle reste donc sur sa position et insiste sur le fait qu'il faut une patrouilleuse à cet endroit.

M. PORTIER constate que concernant les nuisances des déchetteries, le responsable de la voirie a fait le nécessaire mais que cela n'a pas porté ses fruits.

Concernant le panneau indicateur, M. PORTIER informe que c'est une entreprise mandatée par la commune qui l'a tourné en direction de la ville.

M. MARGUET constate qu'apparemment, il y a maintenant un intervalle entre les réponses aux questions et les questions elles-mêmes qui s'appelle « rebondissements ». Il se permet donc de rebondir sur le déplacement du SIS à l'aéroport et sur les inquiétudes des habitants du Grand-Saconnex concernant les nuisances que cela va provoquer. Bien que Mme BÖHLER signale qu'elle a donné des informations à ce sujet, lui-même ne s'en souvient pas.

Mme BÖHLER rappelle qu'elle avait un mandat de la ville de Genève et de l'aéroport et qu'elle travaillait avec un groupe d'experts, qui devait rendre réponse à ces deux entités. Ce groupe n'allait surtout pas communiquer avec l'extérieur avant d'avoir donné des informations aux collaborateurs qui sont les premiers concernés. Cela a été fait à fin janvier 2010 elle peut donc maintenant donner des informations au Conseil municipal.

## **9. QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

M. PORTIER demande si le Conseil administratif remplacera le sapin de la place de Carantec qui a été coupé ces derniers jours. Si oui et si la commune ne veut pas le décorer pour les fêtes de fin d'année, M. PORTIER informe que les artisans saconnésiens sont prêts à financer la décoration de ce sapin.

Mme BÖHLER explique qu'en effet, le sapin était malade. Lors de la séance de débriefing concernant les décorations de Noël, il a été question de le remplacer et de le décorer à la fin de cette année. Ceci dit, si les artisans et commerçants de la commune veulent contribuer à cette décoration, le Conseil administratif écoutera leurs propositions avec plaisir.

Concernant le passage piéton route de Colovrex, à la hauteur de la Voie-du-Coin, M. PORTIER a constaté que le temps d'attente pour les piétons est relativement long et que ceux-ci perdent patience et traversent au rouge. Il demande s'il est possible d'avoir un bouton-poussoir qui donne le feu vert plus rapidement aux piétons.

M. PORTIER signale qu'il siège depuis de nombreuses années au sein du Conseil municipal. Il est actuellement déçu et fâché de constater que depuis quelques temps, les questions, remarques et propositions des Conseillers municipaux sont très souvent rejetées par le Conseil administratif. Les idées des Conseillers municipaux valent la peine d'être étudiées et non pas seulement rejetées par le personnel de la police municipale ou du service technique. Dans le temps, les Conseillers administratifs avaient le courage de dire « laisser nous un certain temps pour étudier la question » et il y avait une démarche et une réflexion. Il souhaite donc vivement que le Conseil administratif actuel revienne à cette façon de faire.

Concernant le SIS, M. ECKERT constate qu'entre le moment où Mme BÖHLER avait indiqué « qu'un comité étudiera la faisabilité » et l'annonce par voie de presse que cela va se faire, il existe un niveau de communication intermédiaire.

M. ECKERT rappelle que la motion des Verts concernant la sortie du parking de la Migros au Pommier ne demandait pas comme seule mesure la pose d'un seuil. Il souhaite que les autres mesures proposées ne soient pas oubliées.

M. ECKERT demande quelle sera la composition de la future association « Ptolémée » et qui en décide de la teneur.

Mme BÖHLER répond qu'elle n'en a aucune idée. Il va y avoir une assemblée constitutive et il faudra voir qui est intéressé à faire partie de cette association.

Mme JEANDET constate qu'à la lecture de la convocation concernant la séance d'information du 25 mars relative à la création d'une piscine intercommunale sur la rive droite du lac, il est demandé aux Conseillers municipaux d'être présents car ils devront se prononcer définitivement et en toute connaissance de cause sur ce projet. Elle aimerait savoir si la décision devra se prendre le jeudi 25 mars ou ultérieurement. Le cas échéant, quelle est la position du Conseil à ce sujet ?

Mme BÖHLER pense que des informations supplémentaires seront données à la prochaine séance du Conseil municipal. De toute façon, si tous les Conseils municipaux doivent se prononcer, cela ne sera qu'une décision consultative. Chaque Conseil municipal devra encore se prononcer individuellement par la suite pour répondre à la loi.

Mme MOTTET demande où en est l'installation des bornes Wi-Fi sur la commune car elle n'en entend plus parler.

Mme MOTTET a lu sur l'information donnée avec la vignette saconnésienne que « le dépassement de la durée de stationnement ne sera plus toléré dans les zones réglementées ». Les Saconnésiens subissent durant toute l'année les inconvénients de l'aéroport et de Palexpo, sans pouvoir compter sur une quelconque compensation. Le contribuable paie déjà très cher tout au long de l'année sans qu'on lui enlève encore ce petit privilège qu'offrait auparavant cette vignette. Nombreux sont les habitants qui n'ont pas d'emplacement privé pour stationner leur véhicule et pendant les manifestations à Palexpo, ils se verront obligés de déplacer leur voiture toutes les quatre heures dans un quartier où il est déjà difficile de trouver une place de stationnement. Elle se demande donc à quoi sert cette vignette.

Mme BÖHLER pense que M. PLEE répondra plus précisément à la prochaine séance. Elle peut toutefois dire que cette vignette donne le droit d'emprunter les chemins « riverains », comme le chemin Jaques-Attenville par exemple.

M. ORSINI demande où en est le projet pharaonique de cheminements piétonniers au chemin Taverney et si le projet avec pléthore de places « vélo » est maintenu alors qu'il n'y a pas d'utilisateurs. Il a eu passablement de remarques des concierges et de personnes du quartier qui corroborent sa première impression qui était qu'il fallait laisser quelques places de stationnement pour les voitures. Est-ce que le Conseil administratif a évolué sur sa position ou est-ce qu'il s'entête à mettre des parkings « vélo » partout ?

M. COMTE pense que ce projet a été longuement discuté en Commission, qui s'est prononcée favorablement en grande majorité. Il sera déposé en demande d'autorisation de construire et toutes les remarques qui seront faites pendant l'enquête publique seront récoltées. La Commission reviendra sur cette question lors de l'étude du crédit de construction. Il souligne que ce projet a été vu par le Conseil municipal dans son ensemble ; il ne faut pas penser qu'il émane d'un Conseiller administratif qui serait le seul à le porter.

M. ORSINI ne pense pas que la Commission se soit arrêtée sur le détail des aménagements, à savoir si cela devait être des vélos ou des voitures. Il lui semble se souvenir que M. COMTE était encore ouvert sur cette question. Il voit que cela n'est plus le cas ce soir.

M. COMTE relève que lors de l'étude du crédit de construction, il sera toujours utile de récolter les remarques des Commissaires et de faire le bilan de l'enquête publique pour définir le mieux possible le meilleur projet pour le chemin Taverney.

M. DETRAZ demande au Conseil administratif s'il peut donner des statistiques sur le radar « feu-vitesse » de la route de Ferney, place de Carantec (nombre d'heures en service, nombre de contraventions, nombre de véhicules en infraction).

M. SCHIAU demande s'il est possible de le tourner de l'autre côté de temps en temps.

Mme GIROD est étonnée que les résultats du mandat pour l'étude « piétons-vélos » aient été publiés par Pro-Vélo en décembre 2009 alors que le Conseil administratif en informe seulement maintenant le Conseil municipal. Elle demande la raison de ce délai.

M. COMTE indique qu'effectivement Pro-Vélo a toujours relevé l'intérêt de ses études notamment auprès des autres communes genevoises de manière générale. Il rappelle que la commune est souveraine dans les mesures qu'elle entend prendre pour la mobilité douce et que c'est la raison pour laquelle il a demandé à la Commission routes, circulation, mobilité de se réunir. Il souligne que cela fait plaisir de voir que de temps en temps, Le Grand-Saconnex est aussi à la pointe de projets et que ses efforts pourraient être partagés par d'autres communes.

Mme GIROD demande pourquoi deux projets similaires de construction en zone 5 ont des libellés différents. En effet, le projet au chemin Attenville indique « immeuble à habitat collectif » alors que le projet au chemin des Coudriers mentionne « habitat groupé ».

Mme GIROD aimerait savoir si le Conseil administratif a reçu les 28 kilos de capsules de café qu'elle a déposés à l'entrée de la mairie le 8 février dernier, après qu'elle eut ramassé le surplus dimanche passé à la place de Carantec.

M. COMTE remercie Mme GIROD de son sens citoyen qui participe utilement à ces récoltes dans les éco-points. Il est également heureux de constater que les Saconnésiens font l'effort de récolter ces capsules au lieu de les jeter simplement à la poubelle. Malheureusement, le week-end en question, le véhicule du transporteur est tombé en panne. C'est la raison pour laquelle tous les éco-points du canton étaient sinistrés.

M. ECKERT est choqué de voir que les capsules de café produisent une quantité pareille de déchets. Il demande s'il serait possible de communiquer à la population la quantité de déchets occasionnés par ces capsules, qui sont également dix fois plus chères que du café moulu à la maison.

M. PORTIER avait demandé il y a quelques temps des containers plus grands pour récolter ces capsules. Deux fois par semaine, une camionnette vient vider ces petits containers et il est peut-être temps de mettre des containers plus grands. Il faut adapter et avancer...

M. COMTE abonde dans le sens de M. PORTIER. Techniquement parlant, le contenant paraît grand mais le contenu à l'intérieur est assez petit car il y a un second contenant interne pour empêcher que les capsules coulent. Un premier essai va être fait en enlevant le contenant intérieur, ce qui permettra de récolter plus de capsules avec un intervalle de levées amoindri. Une autre solution serait de rajouter d'autres containers si c'est le vœu des Saconnésiens de boire beaucoup de café « capsule » et non pas du café-filtre.

M. SCHIAU demande si le Conseil administratif peut revenir en arrière sur la dénomination d'une fête populaire. Toutes les communes suisses ont un Marché de Noël alors que Le Grand-Saconnex a changé cette dénomination en Marché du Monde, pour être politiquement correct.

Il rappelle qu'il y a une belle croix blanche sur le drapeau suisse et que le premier article de la constitution commence par « Au nom de Dieu tout puissant... ». Il demande donc que le Marché du Monde redevienne le Marché de Noël.

Mme BÖHLER répond que cette fête est organisée par des privés et que la commune ne peut pas leur imposer un nom.

Mme GIROD explique que le Marché du Monde n'a jamais eu l'intention de remplacer le Marché de Noël. Cette année, il y aura un Marché de Noël dans le même espace, en parallèle au Marché du Monde. Ce dernier est mis en place par une population constituée de 45 % d'étrangers et l'on y trouve des produits venant du monde entier, mais aucune décoration de Noël.

#### **10. PROPOSITIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

M. DETRAZ propose que le temps du feu rouge route de Colovrex/Voie-du-Coin soit adapté afin d'éviter que le carrefour de l'Ancienne-Route soit complètement saturé et que les véhicules soient à l'arrêt, comme c'est le cas actuellement.

M. DETRAZ propose le même aménagement pour la circulation descendante du soir, afin que les véhicules puissent s'étaler au centre du village et sur la route de Colovrex.

M. DETRAZ propose de rallonger la phase « piéton » du feu en question, car actuellement les piétons se font bousculer. Il faut sécuriser ce passage car il est utilisé en majorité par les enfants qui se rendent au Centre sportif du Blanché.

M. DETRAZ signale que les enfants qui se rendent depuis les écoles de la Tour et du Pommier à la piscine doivent utiliser le passage piéton du chemin du Pommier, en parallèle à la parcelle du Chapeau du Curé. Le trottoir est très étroit et il n'y a aucune possibilité de regrouper les enfants avant de traverser. Il propose que le trottoir qui longe le chemin du Pommier en parallèle avec le Chapeau du Curé devienne un refuge pour les enfants. Ce tronçon est situé sur une route communale et la commune peut donc l'aménager sans problème.

M. DETRAZ n'est pas satisfait par la réponse du Conseil administratif concernant l'abribus à la place de Carantec. En effet, celui-ci est situé sur un emplacement cantonal. Ce n'est donc pas au Conseil administratif de lui donner une réponse mais bien au canton. Sa proposition n'était pas uniquement de le déplacer mais éventuellement de le modifier avec un pan latéral cassé, comme celui situé en face de l'Hôtel Intercontinental. Il reprend donc sa proposition et demande au Conseil administratif de contacter le canton pour qu'il trouve une solution afin d'avoir un passage suffisant pour les poussettes et piétons.

Mme AMMANE remercie Mme BÖHLER pour sa réponse concernant le Noël des Aînés. Suite à cette réponse, elle propose de changer les usages pour le prochain Noël des Aînés.

Concernant la fusion du SIS et du SSA et l'article paru dans la Tribune de Genève, Mme JEANDET propose au Conseil administratif d'organiser une séance d'information à la population car probablement qu'elle se pose les mêmes questions que les Conseillers municipaux et les sapeurs-pompiers de la commune. L'heure est venue d'avoir une information la plus concrète et la plus claire possible, liée aux bruits, à la circulation et à l'avenir des sapeurs-pompiers volontaires.

Mme BÖHLER pense qu'il faut attendre le premier rapport de M. SERMIER qui doit confirmer tout cela, avant que cela passe devant le Conseil municipal de la Ville de Genève en septembre ou octobre 2010. Le groupe d'étude s'est défini si cette fusion était souhaitable ou non et s'est beaucoup basé sur l'aspect géographique et le fait que l'emplacement de la caserne des Asters est un scandale.

Mme JEANDET pense qu'une information en automne est tardive et n'évitera pas les fausses interprétations. Soit il y a une possibilité que cela soit fait avant, soit il faut prévoir une information par le biais du GSI car la commune se doit vraiment de tenir sa population informée.

Mme MAMIN-TISSOT estime que ce sujet de déménagement de la caserne du SIS sur la commune du Grand-Saconnex (puisque'elle vient à l'aéroport), si elle concerne en premier lieu les compagnies de la Ville de Genève, concerne également la commune hôte et qu'elle a également droit à une information. Elle ne voit pas pourquoi il faudrait attendre l'automne ou l'hiver prochain. C'est maintenant qu'il faut une information correcte et claire pour la population et pour réfléchir en amont du projet et non pas quand tout sera décidé. Il faut également faire appel aux compétences existant sur la commune, qui a une compagnie de sapeurs-pompiers solide et dynamique, qui repose sur une soixantaine de personnes qui ont des compréhensions de la situation aussi bonnes que celles qui ont pu être répertoriées au travers de cette étude.

Mme BÖHLER indique que tout au long de cette étude, le groupe a insisté sur l'importance des sapeurs-pompiers volontaires pour toutes les communes.

M. MARGUET a consulté le procès-verbal de 2008, qui mentionne uniquement une étude de faisabilité. Au delà de tout cela, la fin de législature arrive bientôt. La future Commission de sécurité devra certainement se poser la question de savoir s'il faudra maintenir une compagnie au Grand-Saconnex si le SIS arrive à l'aéroport. Il abonde dans le sens des propos de Mesdames JEANDET et MAMIN-TISSOT, à savoir donner une information sur les tractations en cours afin et surtout que la Cp des Sapeurs-pompiers sache sur quel pied danser ces prochains mois.

Mme BÖHLER rappelle qu'il y a deux compagnies de sapeurs-pompiers volontaires en Ville de Genève, malgré la présence du SIS.

M. SCHIAU pense que l'information doit aussi passer par la Commission sécurité, police.

M. PORTIER propose que le Conseil administratif fasse effectuer une thermographie des bâtiments des écoles de la Tour et du Pommier par des professionnels, afin d'avoir un rapport et/ou un bilan des pertes de chaleur de ces deux bâtiments.

Concernant le soutien à Haïti, Mme MAMIN-TISSOT croit savoir qu'un premier versement a été fait à la Croix-Rouge. Elle propose que le deuxième versement soit versé non pas à une grande organisation dans laquelle il se perdra, mais plutôt à quelque chose de plus précis. Elle s'est laissé dire que M. DUCHOSAL part en Haïti pour analyser un projet et elle propose de le soutenir dans sa démarche.

Mme BÖHLER relève que la difficulté réside dans le fait qu'il a été annoncé au public que les dons étaient destinés au CICR. Il n'est pas possible d'annoncer une chose et de faire autrement. Mme BÖHLER propose de voir avec les écoles ce qu'il est possible de faire pour monter un projet qui aille au-delà d'un don d'argent.

Mme MAMIN-TISSOT répond que chacun est conscient que la Croix-Rouge agit en termes d'urgence et de conflits. Par la suite, elle n'intervient plus sur le terrain pour des projets durables.

Mme BÖHLER propose que les dons du Conseil municipal, doublés par la commune, soient destinés au projet de M. DUCHOSAL.

M. JIMAJA rappelle que lors de son intervention lors de la précédente séance, sa proposition était déjà celle-là. Les grosses agences ont fait leurs preuves mais reçoivent trop et finalement ne savent plus très bien quoi faire. Par contre, à Genève, la communauté haïtienne est très bien organisée et saura bien orienter les dons qu'elle recevra.

M. BALMER soumet un projet de réhabilitation de bains publics dans la ville d'Aiud, région d'Alba, dans le centre ouest de la Roumanie, qui inclut une partie sanitaire et une partie liée au lavage du linge. Aiud est la région d'origine d'environ 70 % des Roms qui viennent à Genève. Une association genevoise pilote ce projet, dont le premier but escompté est d'améliorer les conditions liées à l'hygiène dans ce village et de tenter de faire en sorte que dans un premier temps, les enfants n'accompagnent plus ou pas leurs parents dans les nombreux déplacements qu'ils font chaque année (entre 3 et 6 voyages par année entre ce village et Genève). Il propose que Le Grand-Saconnex se lie avec d'autres communes genevoises qui se disent intéressées à soutenir ce projet, d'autant plus que le projet de traitement des eaux usées à Racovita arrive à bout touchant. Il soutient également son ami M. EYA NCHAMA qui déplore le fait que dans les projets de développement en Roumanie, la commune n'ait jamais eu la capacité d'aller 2 ou 3 kilomètres plus loin pour aussi s'intéresser aux populations Roms qui vivent dans de tristes conditions.

M. ECKERT propose au bureau de renommer un délégué au FC Grand-Saconnex pour remplacer M. Julien MOURET.

Mme GIROD propose que la Commission de l'urbanisme se positionne sur sa volonté de construire des immeubles ou des bâtiments dans les zones villas protégées de la commune.

Mme GIROD informe qu'en août et novembre 2009 ainsi qu'en janvier 2010, il y a eu trois accidents au carrefour Coudriers/Colladon, dont deux graves. Elle propose des mesures d'urgence dans ce secteur très dangereux, en attendant le début des travaux de réaménagement du chemin des Coudriers.

Mme GIROD se trouve dans une situation bizarre dans cette commune. En effet, elle siège dans la Commission des finances et constate que : école de la Place : en échec, impossible d'avancer. Ancienne-Mairie : recours. Ecole du Pommier : rénovation pour 4,5 millions. Ferme du Pommier : le Conseil municipal n'y a pas accès. La Grange : elle ne sait pas ce qui s'y passe, c'est un bâtiment très mystérieux. Bibliothèque : un projet démarre mais elle n'a aucune information à ce sujet. Lumières de Noël : ce ne sont pas des lumières de Noël et elles ont coûté une fortune. Elle propose donc au Conseil administratif et au Conseil municipal de mettre les choses un peu en ordre, de fixer des priorités et de trouver l'essentiel pour continuer de « bien vivre au Grand-Saconnex ».

M. JIMAJA propose que le Conseil administratif explique à l'occasion les responsabilités au niveau de la publication du GSI, car il lui semble qu'il y a eu quelques changements à ce niveau.

M. BALMER constate qu'il y a plusieurs genres de panneaux d'affichage sur la commune, l'un destiné aux informations officielles, l'autre pour les sociétés. Dans ceux des sociétés sont affichées des délibérations du Conseil municipal. Il propose que les bonnes informations soient affichées dans les bons panneaux, en temps et en heures.

Sous forme de boutade, M. BALMER propose qu'un abonnement à la Tribune de Genève soit offert à la Commission sécurité, police pour qu'elle soit tenue informée correctement. Il faudrait faire cette expérience pendant une année et si elle est concluante, il propose que l'intégralité du Conseil municipal soit abonnée à la Tribune de Genève.

**11. MOTIONS :** Néant.

**12. RESOLUTIONS :**

12.1 Résolution concernant le chapitre III « Accès aux Soins », du règlement d'application de la loi sur le réseau de soins et le maintien à domicile (LSDom) qui introduit l'outil « Programme d'accès aux soins » (PASS)

La prise en considération est acceptée à l'unanimité des membres.

Mme JEANDET donne lecture de cette résolution.

M. MARGUET, en sa qualité de Président de la Fondation « Les Aînés », remercie la Commission sociale et parascolaire d'avoir reçu le directeur de l'EMS. Il remercie également Mme BÖHLER pour le travail fourni dans le cadre de cette résolution.

Ce sujet est très important. Les EMS se trouvent devant une impasse par rapport à ce que l'Etat prépare. Les coûts sont actuellement pris en charge dans les budgets des EMS. Par contre, les frais qui seront facturés par le PASS représenteront plus de CHF 100'000.- par établissement, qui ne sont pas compris dans les budgets.

M. MARGUET rappelle que l'Etat oblige les EMS à atteindre un taux d'occupation de 98 %. La question est de savoir qui prendra en charge le déficit si le PASS ne fournit pas suffisamment de personnes pour atteindre ce 98 %. Un EMS ne peut pas présenter de comptes déficitaires sous peine d'être placé en redressement judiciaire. L'Etat ne veut pas mettre en place un projet pilote pour tester avec trois ou quatre EMS le fonctionnement de ce PASS. 37 personnes devraient être engagées par l'Etat pour assumer ce service, soit au minimum 5 millions de francs de budget, alors qu'on refuse ces 5 millions pour l'aide aux EMS.

M. EYA NCHAMA est d'avis qu'il s'agit d'une résolution de fond. Il ne faut pas traiter les personnes comme des numéros. Si jamais l'Etat ne prend pas en considération cette résolution, la commune ne devra pas abandonner et devra se battre pour qu'une initiative soit prise par toutes les communes genevoises.

Mme JEANDET rappelle que cette résolution a été votée à l'unanimité des membres présents de la Commission sociale et parascolaire, qui a largement débattu sur ce sujet.

En même temps, si la Commission a décidé de renvoyer cette résolution au Conseil administratif, ce n'est pas pour que ce dernier ne fasse que la boîte aux lettres. Il s'agit d'avoir un réel soutien du Conseil administratif pour appuyer encore cette résolution auprès du Conseil d'Etat et du Grand Conseil. Toutes les communes n'ont pas encore pris l'ampleur de ce qui est train de se passer, d'où le choix de diffuser cette résolution à toutes les communes, à titre d'information, voire d'un levier pour agir si elles le souhaitent.

M. POMATTO indique que lors de la première séance de Commission, Mme Nicole FICHTER est venue présenter la loi, avant que l'application ne soit traitée. Les points de la résolution avaient déjà été cités et étaient des points d'inquiétude. Il a eu l'occasion de pouvoir discuter avec son groupe politique et beaucoup de gens sont inquiets de cette mise en place.

M. ORSINI a appris récemment que la fonction publique a été doublée en 20 ans à Genève. Il est toujours effaré de voir des initiatives parlementaires aboutir et qui conduisent de nouveau à renforcer le domaine pléthorique de la fonction publique. Il est également choqué de voir le projet de l'Etat se substituer au libre arbitre du citoyen que l'on croit sénile, à en croire l'exposé des motifs, en misant plutôt sur la compétence de fonctionnaires qui suppléeraient au manque de clairvoyance du citoyen. Il est heureux qu'il y ait un consensus de gauche jusqu'à la droite et pense qu'il faudra être inflexible.

Il salue l'effort de la Commission qui a souhaité que cette affaire puisse être médiatisée et qui a pris l'initiative d'en faire part aux autres communes genevoises, car il faudra transmettre cette sensibilité communale au Grand Conseil et Le Grand-Saconnex ne pourra pas le faire tout seul.

Il invite les groupes politiques qui auraient des magistrats dans les dicastères intéressés d'attirer leur attention sur la dépossession que cela représente des compétences locales au bénéfice d'un Etat lointain qui ne connaît pas typiquement les Fondations des Aînés qui existent dans les communes.

M. BALMER tient à dire bravo pour cette résolution qu'il peut voter les yeux fermés. Il demande s'il est possible de rajouter un point demandant que l'ACG soit auditionnée. Est-ce trop tard en regard des délais du Parlement ?

Mme BÖHLER répond qu'il est trop tard. Le dossier a déjà passé à la Commission santé et est sur le point de passer à la Commission des finances. Elle rappelle qu'il s'agit d'un règlement d'application qui a été annoncé la veille de Noël et qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2010. Elle signale que la FEGEMS a même été auditionnée après le vote en Commission de santé !

M. JIMAJA est surpris de certains propos de M. ORSINI. Il tient à lui dire que la loi en elle-même n'est pas mauvaise et que les intentions sont bonnes. Il ne s'agit pas de vouloir grossir de façon pléthorique la fonction publique. Il s'agit d'essayer de rationaliser et d'optimiser les coûts de la santé sur le canton de Genève. Seulement, au niveau local, le règlement d'application pose un problème et sur ce plan, il faut simplement être d'accord. Il faut arrêter de dire : « la gauche... la droite... vous auriez le monopole du bon sens ». Ou bien nous sommes d'accord et nous avançons ensemble, ou bien nous commençons à nous tirer dans les pattes et dans ce cas, chacun fera part de sa capacité de nuisances qui nuirait plutôt à l'intérêt général.

M. ECKERT pense qu'il faut tirer un enseignement dans le fait que les communes se sont fait prendre de vitesse dans ce dossier et qu'il faut peut-être resserrer les contacts au niveau des partis représentés au niveau cantonal. Le canton est petit et il est compréhensible d'avoir le souci d'occuper au mieux l'ensemble des EMS qui s'y trouvent. Une question posée de façon relativement forte dans la constituante est de savoir la répartition des rôles entre les communes et l'Etat. Il constate qu'il y a de fortes réticences avec la structure mise en place au Grand-Saconnex, avec l'EMS et le projet de règlement est parfaitement orthogonal aux décisions qui ont été prises à un certain moment. Il faut réagir de façon la plus rigoureuse possible de manière à orienter ce projet de loi dans une autre direction. Il recommande donc à ses collègues de voter cette résolution rapidement.

Mme JEANDET relève que la Commission était bien consciente que le délai était court, c'est aussi pour cela que chaque Commissaire avait la responsabilité de parler dans les meilleurs délais aux membres de sa fraction afin de ne pas être surpris par l'arrivée ce soir de cette résolution. De même par rapport au fait d'actionner tous les leviers au niveau de la députation pour l'informer, ce qui a été fait en ce qui concerne la fraction PDC.

Elle rappelle également que ce n'est pas la loi qui est remise en question mais bien un des points qui est lié au programme d'accès aux soins. Comme il n'y a pas de garanties à ce jour, la Commission est tombée d'accord sur le fait d'avoir, le cas échéant, une phase pilote avec un certain nombre d'EMS afin de pouvoir évaluer la situation.

M. DETRAZ signale qu'il était fier et heureux de penser que le Conseil municipal était sur la bonne voie, jusqu'à l'intervention de M. JIMAJA. Les anciens, dont il fait partie, ont œuvré pour pouvoir prendre le terrain, construire un EMS pour accueillir la population saconnésienne et avoir un règlement à la hauteur de leur ambition, soit celle d'honorer les Aînés. Il trouve que le débat de M. JIMAJA ne correspond pas à sa volonté de faire du social. Il ne fallait pas mettre en doute que la loi était une chose et le règlement d'application en était une autre.

Il faut maintenant être tous cohérents et œuvrer dans un seul sens : nos Aînés méritent d'être considérés comme des humains, méritent de pouvoir vivre près de leur famille. M. DETRAZ demande de voter clairement que l'on respectera nos Aînés dans le futur.

M. MARGUET relève qu'une seule chose est oubliée dans ce règlement d'application, c'est qu'il concerne des personnes humaines alors que l'on est en train de les traiter comme des numéros ou de la marchandise ! Un jour, cela nous concernera aussi et si l'on ne vote pas aujourd'hui, on pourra peut-être le regretter.

M. JIMAJA tient à préciser à M. DETRAZ et M. MARGUET qu'à aucun moment il n'a suggéré de ne pas voter cette résolution, bien au contraire, même si lui-même ne pourra pas la voter en raison de certains intérêts qu'il a dans ce dossier. Il voulait simplement dire qu'il ne s'agit pas d'un débat gauche – droite, mais bien d'un problème local, en réponse aux propos de M. ORSINI.

M. POMATTO pense qu'il s'agit de défendre une qualité de vie et de choix. Puisque le discours se fait aussi un peu à hauteur politique, il se permet de dire que toute une frange du monde politique face tant à la loi qu'au règlement d'application est une question économique. A noter que dans les pays où des choses similaires ont été mises en place, c'est le nombre de lits en EMS qui a été diminué et l'âge d'entrée a été retardé au maximum. Au Canada, la moyenne des années passées en EMS a passé de 3-4 à 1 année.

Ces établissements qui coûtent très cher sont transformés en mouiroirs. Il s'agit donc aujourd'hui de défendre un lieu de vie de qualité, avec des personnes qui ont encore la capacité d'avoir des relations sociales en EMS.

*M. JIMAJA quitte la salle.*

Le Président met au vote cette résolution, **qui est acceptée à l'unanimité des membres présents.**

Mme BÖHLER remercie l'assemblée pour ce vote unanime. Cela fait deux mois qu'elle essaie de remuer ciel et terre pour empêcher ce programme d'accès aux soins de passer. Il ne s'agit pas que d'un problème d'EMS mais bien d'un problème de société. Que voulons-nous comme société pour demain ? Lorsqu'elle a assisté à la présentation du questionnaire, elle en a été bouleversée. Elle veut bien rationaliser, mais où est l'individu dans tout cela ? Elle encourage tout le monde à utiliser tous les relais possibles. Elle a déjà contacté les députés de son groupe, le comité de l'ACG, le comité social de l'ACG. Maintenant, elle espère vivement que le Gouvernement genevois stoppera ce PASS et reprendra ce dossier.

*M. JIMAJA réintègre sa place.*

### **13. COMMUNICATIONS ET DIVERS**

M. JIMAJA informe qu'une association de la commune organise, le 17 février prochain, une conférence-débat à la Ferme Sarasin sur la LPP et ce qu'est le taux de conversion. Ce débat sera animé par M. DUCOMMUN, ancien président de la CIA.

M. ECKERT informe que la charte du GLRD a été placée sur CM Net, ainsi que des procès-verbaux récents.

### **14. QUESTIONS DU PUBLIC**

M. Daniel TISSOT, Capitaine de la Cp des Sapeurs-Pompiers :

Concernant le déménagement du SIS à l'aéroport, M. TISSOT est d'avis que ce choix est extrêmement mauvais pour les raisons suivantes : il s'agit d'un cul-de-sac, la région est noyée par la circulation lors de grandes manifestations à Palexpo, lors de concerts à l'Arena, l'autoroute est tous les soirs bloquée en direction soit de Bardonnex soit de Lausanne, il y a de plus en plus souvent des accidents dans le tunnel de Vernier, la route de Meyrin n'est plus praticable depuis l'arrivée du tram puisque la voie du tram n'est pas utilisable par les véhicules d'urgence, l'arrivée d'IKEA ne va rien arranger, il y a toutes les activités portuaires lors des vacances avec l'arrivée des skieurs, etc..

Il ne comprend pas comment il est imaginable d'aller implanter un bâtiment à cet endroit, qui de plus va coûter autour des 50 millions de francs. Il est dit que la caserne des Asters est inutilisable mais il faut savoir que les véhicules ne peuvent plus sortir de la caserne en raison d'un arrêt de tram qui a été implanté devant la sortie du garage. A-t-on voulu rendre cette caserne volontairement inutilisable pour le SIS ?

Il demande qui va payer le nouveau bâtiment ? Le canton, la ville, la commune ? Est-ce qu'un débat contradictoire sera organisé concernant l'arrivée du SIS au Grand-Saconnex ?

Concernant la facturation des interventions, depuis l'entrée en vigueur de « pompiers 21 », les sapeurs-pompiers volontaires doivent assurer des interventions alors que les pompiers professionnels du SIS sont payés pour les faire. Les volontaires étaient auparavant considérés comme 2<sup>e</sup> échelon et comme renfort du SIS. Actuellement, ils sont dérangés pour tout et pour rien (tuyau de machine à laver qui a cassé au 3<sup>e</sup> étage d'un immeuble, bêtes crevées en bord de routes, toutes sortes de cas de conciergerie, etc.). La Fédération, l'ACG et le SIS ont mis en place un tableau de facturation où le chef d'intervention, lorsqu'il arrivera sur place, fera un devis et demandera à la personne négligente de payer la facture.

Il demande si les communes sont d'accord de continuer à payer ce genre d'interventions qui relèvent de négligences de la part de la population. Est-ce aux sapeurs volontaires d'aller ramasser un chat mort ou de faire de la conciergerie ? M. TISSOT informe que pour 2009, les volontaires ont fait 8254 heures d'activités au Grand-Saconnex !

Enfin, concernant le nouveau système de radios, M. TISSOT indique qu'il a tenté d'être auditionné par M. Mark MULLER, qui a refusé, par l'ACG, qui a également refusé. Par le biais de M. BALMER, il a demandé à être auditionné par Mme KUNZLER, mais il n'a pas reçu de réponse. Ce système de radios permet d'appeler tous les partenaires en matière de sécurité afin d'être tous sur le même réseau. Les sapeurs-pompiers volontaires ne pourront pas l'utiliser car ils n'auront pas les mêmes fréquences. De plus, elles sont nominatives et ne pourront être utilisées que par des gens qui auront été formés. Les officiers ont reçu cette formation mais actuellement ils sont incapables d'utiliser cette radio. Il demande si les communes doivent assurer ce genre de dépenses astronomiques et ce genre d'aberration en matière d'acquisition de matériel.

Le Président est d'avis que ces points ne sont pas de la compétence du Conseil municipal et propose que ces sujets soient traités en Commission sécurité, police, avec le Conseil administratif.

M. ECKERT soutient cette proposition, **qui est acceptée à l'unanimité du Conseil municipal.**

M. Sébastien JOMINI, membre du Parlement des jeunes et représentant des skateurs du Grand-Saconnex :

Concernant le skate-Parc dans le parc Sarasin, M. JOMINI signale que cet emplacement est mal conçu et dangereux pour les skateurs. Le concept est peu praticable et est plutôt fait pour les vélos. De plus, cet endroit est fermé depuis un certain temps et personne ne peut l'utiliser. Les skateurs se font rejeter des endroits publics en raison du bruit. Il aimerait savoir ce qu'il en est et si l'association qui gérait le skate-parc est toujours d'actualité.

**Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de confier à la Commission culture, sports, loisirs la mission de réétudier ce dossier et d'auditionner M. JOMINI à ce sujet.**

M. Luciano SANTORO, employé communal, concierge à l'école de la Tour :

M. SANTORO voudrait signaler un problème pour les mamans qui désirent se rendre de l'école de la Tour à l'école du Pommier avec des poussettes. Elles sont obligées d'emprunter la piste cyclable ou de faire un long détour. Il demande s'il y a une possibilité de faire quelque chose pour ces mamans.

A la question de M. POMATTO, M. SANTORO explique que des escaliers relie l'école de la Tour à l'école du Pommier, ce qui est très pratique. Mais la plupart des mamans viennent avec des poussettes et ne peuvent pas passer. Elles sont donc obligées de traverser la piste cyclable. Un cycliste lui a une fois répondu qu'il avait la priorité et que les piétons n'avaient rien à faire sur une piste cyclable. Ce soir, il ne savait pas s'il devait venir signaler ce problème en tant que simple citoyen ou en tant qu'employé communal.

Le Président indique qu'une réponse sera donnée lors d'une prochaine séance.

Plus personne ne demandant la parole, le Président clos la séance publique.

*Départ M. PORTIER.*

**15. NATURALISATIONS (Huis clos)**

2 dossiers sont acceptés par 23 voix « pour ».

1 dossier est accepté par 14 voix « pour », 8 voix « contre » et 1 abstention.

1 dossier est accepté par 21 voix « pour » et 1 abstention (absence de Mme GIROD).

Le Président lève la séance à 00h40.

La Secrétaire

Le Président

Laurence BURKHALTER

Jean-Claude CUDRE

Ann. ment.